

# Dès maintenant, Pré-syndicalisation pour l'année 2009-2010



## Pourquoi se pré-syndiquer dès maintenant ?

Pour recevoir les publications et vos informations personnelles du SNUipp 93, alors que vous ne serez prélevé qu'en novembre 2009.

La cotisation syndicale ouvre droit à déduction fiscale.  
66 % de la cotisation.

## Se syndiquer, un acte essentiel !

Le SNU.ipp, avec les élus du personnel, s'efforce d'informer au mieux le maximum de collègues.

Tenir informée la profession, défendre et faire valoir les droits des collègues, agir pour la défense de l'école et du Service Public d'Education, telles sont les orientations de notre syndicat.

La force du SNU.ipp repose sur ses syndiqué(e)s. Les cotisations permettent d'assurer son indépendance financière pour une information des collègues sur leur carrière et sur tous les problèmes qui concernent notre

profession.

L'action du SNU.ipp favorise une plus grande solidarité entre tous.

C'est pourquoi nous vous invitons à rejoindre les 2510 syndiqué(e)s du département.

En étant syndiqué, vous serez sûr de recevoir toutes les publications départementales et nationales chez vous. De plus, dès que votre situation est examinée lors d'une CAPD (promotion, mouvement,...) vous serez informé immédiatement et automatiquement.

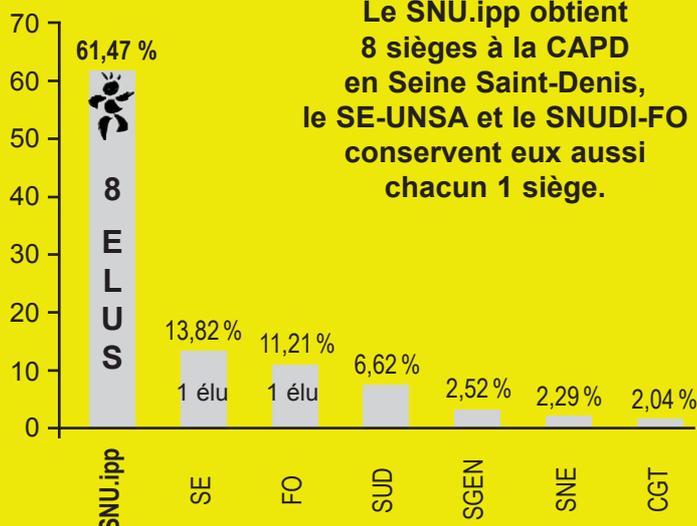
## Elections professionnelles de décembre 2008 :

### Une incontournable représentativité de la FSU et du SNU.ipp

CAPN Votes 93	Inscrits	10 606
	Votants	7 560
	Exprimés	7 230
	Voix	%
SNU.ipp	4 402	60,88 %
SE	982	13,58 %
FO	736	10,17 %
Sud éducatif	497	6,87 %
SGEN	184	2,54 %
SNE	159	2,19 %
CGT	141	1,95 %
CFTC	63	0,87 %
Avenir Ecole	35	0,48 %
SNEP	31	0,42 %

### Résultats départementaux

CAPD 93	Inscrits	10 606	
	Votants	7 561	
	Exprimés	7 247	
	voix	%	Nbre de siège
SNU.ipp	4 455	61,47 %	8 sièges
SE	1002	13,82 %	1 siège
FO	813	11,21 %	1 siège
SUD	480	6,62 %	0 siège
SGEN	183	2,52 %	0 siège
SNE	166	2,29 %	0 siège
CGT	148	2,04 %	0 siège



Le SNU.ipp obtient 8 sièges à la CAPD en Seine Saint-Denis, le SE-UNSA et le SNUDI-FO conservent eux aussi chacun 1 siège.



Pour connaître  
les informations syndicales  
du SNU.ipp 93 au jour le jour

... Yakakliké !!!



*A l'occasion du mouvement, des promotions, des permutations, de la gestion financière, de nombreux collègues nous contactent pour évoquer leur situation, leur affectation, nous les remercions de leur confiance.*

*Comme chaque année, les élus du personnel, les militants du SNUipp mettent tout en œuvre pour informer rapidement l'ensemble des collègues. La connaissance des barèmes, des situations individuelles permettent la vérification et le contrôle de chaque dossier.*

*Ainsi, avant la CAPD, les élus du SNUipp interpellent l'Administration, en liaison avec les collègues, pour faire rectifier les éventuelles erreurs.*



*Soucieux de l'équité et de la transparence, ce travail de contrôle syndical ne peut être mené qu'en étroite liaison avec la profession.*

*Les représentants du SNU.ipp 93 interviennent régulièrement auprès de l'administration pour faire valoir les droits des collègues.*

### Les élus du SNU.ipp 93 à la CAPD

François COCHAIN - Caroline MARCHAND - Joël COUVÉ  
Muriel GÉRIN-GOUTMANN - Claire JAUDAUD - Brigitte POMMIER  
Muriel SAGET - Ingrid FAUVIAU - Sébastien LE BRAS  
Maryse DECHATRES - Karine BONTOUX - Catherine DA SILVA  
Jeanne CADY - Nathalie PANIER  
Nathalie SAUVAGET-BOGNINI - Stéphanie WONGERMEZ

# INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Si vous étiez en prélèvement automatique en 2008/2009,  
ne remplissez une nouvelle  
autorisation de prélèvement  
que si vos coordonnées bancaires ont changé  
(y joindre le nouveau RIB ou RIP ou RICE)

- ① Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous.  
**Cadre A** : . Nom, prénom, adresse du **titulaire du compte** (parfois différent de l'adhérent).  
**Cadre B** : . Coordonnées du compte à débiter : recopier tous les zéros.  
**Cadre C** : . Il est indispensable de le remplir : **NOM et ADRESSE PRECISE**  
de l'agence bancaire (et non du siège social de la banque), ou du centre de CCP, etc...  
**Cadre D** : . Date, et **signature du titulaire du compte**.
- ② Joindre obligatoirement :  
**un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), ou postal (R.I.P.), ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E.).**  
Ce document vous sera remis gratuitement par votre établissement domiciliaire sur simple demande.  
**Attention ! Un chèque annulé ne peut remplacer un relevé d'identité.**
- ③ Envoyer les deux documents à : **Section départementale SNU.ipp,**  
**Bourse Départementale du travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex**

**5 prélèvements automatiques : Le 1er des mois de Nov, Déc. 09, Fév., Mars, Avril 2010**

<b>ADHERENT</b>	Nom..... Prénom.....	Cotisation
	Affectation.....	.....€

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

**Sans dénonciation de votre part, l'autorisation de prélèvement sera reconduite automatiquement.**  
**A cet effet, vous recevrez une lettre en octobre.**

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT

**Cotisations SNU.ipp**

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.  
En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

ORGANISME CREANCIER →

**Banque Populaire de Région Nord de Paris**  
**32 bd Jules Guesde**  
**93203 Saint Denis cedex 01**

N° NATIONAL EMETTEUR

**40 59 76**

### A. TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom et Prénom

N°  Voie

Code postal  Ville

### C. ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom et adresse de l'agence bancaire, ou du centre CCP,....

### B. COMPTE A DEBITER

Code Etablissement  Code Guichet

Numéro de Compte  Clé

### D. DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A....., le .....

**Signature :**

**Veillez fixer ici le R.I.B., ou R.I.P. ou R.I.C.E.**



### Le SNU.ipp 93 utilisera les informations ci-dessous pour m'adresser la revue nationale "Fenêtres sur cours".

Je demande à la Section Départementale du SNU.ipp 93 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section Départementale du SNU.ipp 93.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_

NOM de naissance : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code Postal :      Ville : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Etablissement d'exercice : Maternelle  Elémentaire  RASED  IME  CMPP  SEGPA  Collège  IUFM

NOM de l'Etablissement : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Situation administrative au 1/09/2009 : Instituteur  Professeur des Ecoles  P.E.G.C.  Retraité

Temps partiel : Adjoint  Directeur  Remplaçant  Coordonnateur  IMF  CPC  A.I.S.  Réf. Handicap  Psychologue

50 %  66 %  77 %  80 %  Disponibilité  Congé parental  Détaché  Congé Formation  PE1  PE2  Liste Complém.  AE-EVS

Echelon au 1/09/2009 : \_\_\_\_\_ Montant de la cotisation : \_\_\_\_\_ €

Je joins ..... chèque(s) **ou**  J'opte pour le prélèvement automatique

Pour tout changement, joindre une autorisation de prélèvement **ET** un RIB ou RIP ou RICE

**La cotisation syndicale  
ouvre droit à déduction  
fiscale :  
66 % de la cotisation.**

Date \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## MONTANT DES COTISATIONS 2009-2010

Echelon	Adjoints		Directeurs 2 à 4 classes		Directeurs 5 à 9 classes		Directeurs 10 classes et plus		Spécialisés, IMF et CLIN		Directeurs spécialisés	
	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.
11	166€	212€	171€	217€	175€	211€	178€	225€	170€	220€	182€	228€
10	151€	197€	156€	202€	160€	207€	164€	210€	156€	206€	167€	213€
9	142€	182€	147€	187€	151€	192€	155€	195€	146€	191€	158€	198€
8	135€	171€	140€	176€	145€	180€	148€	184€	140€	179€	151€	187€
7	128€	159€	133€	164€	138€	169€	141€	172€	133€	168€	144€	175€
6	125€	150€	130€	155€	135€	160€	138€	163€	130€	159€	141€	166€
5	123€	141€	128€	146€	133€	151€	136€	154€	128€	150€	139€	157€
4		134€		139€		143€		146€		142€		150€
3		127€		132€		136€		140€		135€		143€

Echelon	Professeurs des Ecoles Hors Classe				
	Adjoints	Dir. 2 à 4 cl.	Dir. 5 à 9 cl.	Dir. 10 cl. et +	Dir. spéc.
7	252€	257€	262€	265€	268€
6	239€	244€	248€	251€	255€
5	224€	229€	233€	237€	240€
4	207€	212€	216€	219€	223€

Retraités : moins de 976..... 77 €  
de 976 à 1600..... 88 €  
plus de 1600..... 109 €

Début de carrière : PE1..... 35 €  
PE2 et Liste complém..... 111 €

Disponibilité ou congé parental : ..... 55 €

AE-EVS..... 25 €

Collègues travaillant à temps partiel : La cotisation sera proportionnelle à la fraction de service effectué.

Congé de formation : 85 % de la cotisation.

Echelon	PEGC		
	Clas. norm.	Hors clas.	Clas. excep.
11	174€		
10	164€		
9	155€		
8	147€		
7	139€		
6	133€	212€	
5		197€	252€
4		173€	239€
3		164€	224€

**POUR VOUS  
SYNDIQUER**

**Deux modes de paiement à votre choix :**

→ **Paiement en une seule fois : chèque à l'ordre de SNU.ipp 93 à adresser à**

**SNU.IPP 93, Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex**

**ou → Paiement fractionné sans frais supplémentaires par prélèvement automatique.**